
**Confidence
must be earned**

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de :

Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap

26 septembre 2023

Sommaire

01	Principales informations concernant la fusion	2
02	Processus de fusion	3
03	Conséquences de la fusion	3
04	Calendrier de négociation	4
05	Synthèse du calendrier	4
06	À savoir	4
07	Annexe 1 – Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible	6
08	Annexe 2 – Tableau des Catégories d’actions fusionnées par ISIN	8

Chers Actionnaires,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (la « **Société** ») vous écrit pour vous informer de la fusion d'Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap Value (le « **Compartiment absorbé** ») et au sein d'Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers (le « **Compartiment cible** »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Nous vous recommandons également de lire les Documents d'informations clés relatifs aux catégories d'actions pertinentes du Compartiment cible.

Plusieurs options sont à votre disposition, elles sont expliquées en détail ci-dessous. Nous vous invitons à lire attentivement ces informations.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Conseil d'administration de la Société

01 Principales informations concernant la fusion

Compartiment absorbé	Compartiment cible
Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap	Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers

Une comparaison détaillée du Compartiment absorbé et du Compartiment cible est présentée dans les Annexes 1 et 2.

DATE DE FUSION :

Le 3 novembre 2023 à minuit (heure de Luxembourg).

CONTEXTE :

L'objectif principal de la fusion est de rationaliser les gammes de produits existantes du Groupe Amundi, en générant des gains d'efficacité sur les investissements et des économies d'échelle

FRAIS ET DÉPENSES DE LA FUSION :

Les frais et les dépenses liés à la fusion, à l'exception des frais bancaires et d'opérations, seront supportés par Amundi Luxembourg S.A. (la « **Société de gestion** »).

LÉGISLATION ET RÈGLES EN VIGUEUR :

La fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa dernière version modifiée, à l'article 33 des Statuts de la Société et à la section connexe « Liquidation et fusion » du prospectus de la Société.

02 Processus de fusion

AVANT LA FUSION :

Il n'y aura aucun impact significatif sur le portefeuille ou la performance du Compartiment absorbé avant la fusion (jusqu'aux cinq jours précédant la fusion). Dans les cinq jours précédant la fusion, le Compartiment absorbé peut déroger à sa politique d'investissement, à ses objectifs et à ses restrictions afin de s'aligner sur la politique d'investissement et l'objectif du Compartiment cible. Le portefeuille du Compartiment absorbé fera l'objet d'un rééquilibrage significatif, bien que les coûts liés à cette opération devraient être limités.

DÉROULEMENT DU JOUR DE LA FUSION :

À la date de fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment cible. Le Compartiment absorbé cessera d'exister.

Tout revenu couru du Compartiment absorbé sera inclus dans la valeur liquidative finale du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment cible après la date de fusion.

En échange de vos actions de la catégorie d'actions pertinente d'un Compartiment absorbé, vous recevrez un certain nombre d'actions de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment cible équivalant au nombre d'actions détenues dans la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'actions seront émises jusqu'à trois (3) décimales.

La parité d'échange sera calculée en divisant la valeur liquidative des actions de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé à la date du 3 novembre 2023 par la valeur liquidative des actions de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment cible à la même date.

À la date de fusion, vous deviendrez un actionnaire du Compartiment cible.

RAPPORT DE FUSION :

Le Commissaire aux comptes de la Société émettra un rapport de fusion qui sera disponible gratuitement au siège social de la Société de gestion.

03 Conséquences de la fusion

CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ ET DU COMPARTIMENT CIBLE :

Les différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible sont présentées aux Annexes 1 et 2. Sauf indication contraire dans les tableaux comparatifs des Annexes 1 et 2, les caractéristiques de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé sont les mêmes que celles de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment cible, notamment les frais et commissions.

COMMISSION DE PERFORMANCE :

Afin de faciliter la Fusion, la Société de Gestion a décidé de renoncer à ses droits sur toute commission de performance qui pourrait être due au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2023 à la date de fusion. Par conséquent, la commission de performance de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé ne sera pas comptabilisée à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la date de fusion. Après la date de fusion, la commission de performance de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment cible continuera à être calculée de la manière habituelle, conformément au prospectus de la Société, sans tenir compte des performances passées du Compartiment absorbé.

IMPOSITION :

Il est conseillé de tenir compte du fait que la fusion pourrait avoir des conséquences sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez contacter votre conseiller fiscal personnel pour évaluer l'impact fiscal de la fusion.

04 Calendrier de négociation

RACHAT ET CONVERSION SORTANTE :

Vous pouvez racheter ou convertir vos actions sans frais de rachat ou de conversion (le cas échéant), depuis la date du présent avis jusqu'au 26 octobre 2023 inclus, à 14 h 00. (Heure de Luxembourg) (l'« **Heure de clôture** »), à la valeur liquidative par action applicable. Les Actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas fait de demande de rachat ou de conversion avant ce délai verront leurs actions fusionner vers des actions du Compartiment cible.

Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 25 octobre 2023.

SOUSCRIPTION ET CONVERSION ENTRANTE :

Vous pouvez procéder à la souscription ou à la conversion d'actions du Compartiment absorbé jusqu'à l'Heure de clôture. Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 25 octobre 2023.

TRANSFERTS :

Les transferts d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés à partir de l'Heure de clôture.

Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 25 octobre 2023.

TRANSACTIONS APRÈS LA FUSION :

Vous pouvez faire racheter ou convertir vos actions tout Jour d'évaluation donné comme indiqué dans le prospectus de la Société.

Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 7 novembre 2023.

05 Synthèse du calendrier

26 octobre 2023 à 14 h 00 (heure de Luxembourg)*	3 novembre 2023 à minuit (heure de Luxembourg)	6 novembre 2023 à 14 h 00 (heure de Luxembourg)
Votre Compartiment absorbé n'accepte plus d'ordres de rachat, de souscription, de transfert ou de conversion sortante/entrante d'actions. Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 25 octobre 2023.	Réalisation de la fusion.	Vous pouvez procéder à la souscription, au rachat, au transfert et à la conversion sortante/entrante d'Actions du Compartiment cible. Pour les actionnaires opérant par l'intermédiaire de distributeurs italiens, le dernier jour d'acceptation des ordres est le 7 novembre 2023.

*Après cette date, toute demande de souscription, conversion, transfert ou rachat reçue par le Compartiment absorbé sera rejetée.

06 À savoir

1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
2. Si vous faites racheter ou convertissez votre investissement avant l'Heure de clôture, aucuns frais de rachat ou de conversion (le cas échéant) ne seront facturés. Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion d'actions au sein d'un autre compartiment de la Société imputant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

Luxembourg, le 26 septembre 2023.

NOM DU FONDS :

Amundi Funds

FORME JURIDIQUE :

SICAV

SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION :

5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

SOCIÉTÉ DE GESTION :

Amundi Luxembourg S.A.

DOCUMENTATION :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés et les derniers rapports financiers sont disponibles sur :
www.amundi.lu/amundi-funds

07 Annexe 1 – Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible

Les tableaux suivants présentent les principales différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment cible :

Compartiment absorbé : Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap	Compartiment cible : Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers
Objectif/politique d'investissement	
<p>Objectif Offrir une croissance du capital sur le long terme.</p> <p>Investissements Le Compartiment investit principalement dans de moyennes capitalisations aux États-Unis. Plus particulièrement, le compartiment investit au moins 85 % de ses actifs dans des actions de sociétés qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont leur siège social ou une activité prépondérante aux États-Unis ; - possèdent une capitalisation boursière s'inscrivant dans la fourchette de l'indice MSCI USA Mid Cap ; - sont cotées aux États-Unis ou dans un des pays de l'OCDE. <p>Tout en respectant les politiques susmentionnées, le Compartiment peut également investir dans d'autres actions, instruments liés à des actions, instruments du marché monétaire et dépôts, et jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM/OPC.</p> <p>Indice de référence Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice Russell Mid Cap Value (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant, l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important.</p> <p>Instruments dérivés Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire divers risques et assurer une gestion de portefeuille efficace. Il s'agit également d'un moyen d'obtenir une exposition (longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur des actions).</p>	<p>Objectif Faire augmenter la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée.</p> <p>Investissements Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations. Le Compartiment investit principalement dans une large gamme d'actions d'entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis ou qui y effectuent la plupart de leurs activités. Bien que le gestionnaire de placements cherche à investir dans des titres ayant une notation ESG, ce ne sera pas le cas de tous les investissements du Compartiment. Dans tous les cas, ces derniers investissements ne représenteront pas plus de 10 % du Compartiment. Ces investissements ne sont soumis à aucune contrainte de devise. Conformément aux politiques exposées précédemment, le Compartiment pourra également investir dans d'autres actions, des instruments du marché monétaire, des dépôts, ainsi qu'investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC et OPCVM.</p> <p>Indice de référence Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice S&P 500 (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, le Compartiment fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et investira dans des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence et l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas ou n'inclut pas ses composants conformément aux caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment.</p> <p>Instruments dérivés Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire divers risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à divers actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).</p>
Processus de gestion	
<p>Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et tient compte des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe d'investissement gère activement le portefeuille du Compartiment en utilisant une analyse fondamentale (bottom-up) qui vise à sélectionner les actions les plus attrayantes de sociétés riches en liquidités ayant des actifs ou un potentiel de croissance sous-évalués et un risque de baisse limité.</p>	<p>Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus. Le gestionnaire de placements vise à fournir de l'alpha en investissant dans des sociétés qui ont adopté, ou vont adopter, une trajectoire ESG positive dans leurs activités. Le gestionnaire de placements identifie les opportunités d'investissement qui sont alignées sur l'objectif de génération de l'alpha en se concentrant sur l'inclusion de sociétés qui seront, dans le futur, de forts moteurs d'amélioration ESG, tout en investissant dans des sociétés qui sont actuellement des championnes de l'ESG dans leurs</p>

Compartiment absorbé : Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap	Compartiment cible : Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers
<p>Compte tenu de l'orientation d'investissement des Compartiments, le gestionnaire de placements du Compartiment ne prend pas en compte les activités économiques durables sur le plan environnemental (comme indiqué dans le Règlement Taxinomie) dans le processus d'investissement du Compartiment. Par conséquent, aux fins du Règlement Taxinomie, il convient de noter que les investissements sous-jacents au Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>secteurs.</p> <p>En outre, le Compartiment vise à obtenir un score ESG de portefeuille supérieur à celui de l'Indice de référence. Pour déterminer le score ESG du Compartiment et de l'Indice de référence, la performance ESG est évaluée en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). La sélection de titres effectuée à l'aide de la méthodologie de notation ESG d'Amundi prend en compte les principales conséquences négatives des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité associés à la nature du Compartiment.</p> <p>Lors de l'analyse du score ESG par rapport à celui de l'Indice de référence, le Compartiment est comparé au score ESG de son Indice de référence, après exclusion des 20 % de titres aux moins bonnes notes ESG de l'Indice de référence.</p> <p>Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 6 du Règlement Taxinomie et peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à atteindre un ou plusieurs objectifs environnementaux décrits à l'Article 9 du Règlement Taxinomie.</p> <p>Bien que le Compartiment détienne peut-être déjà des investissements dans des activités économiques considérées comme des Activités durables sans s'être engagé à en détenir une proportion minimale déterminée, la Société de gestion met tout en œuvre pour pouvoir divulguer cette proportion d'investissements effectués dans des Activités durables dès que raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques de réglementation en ce qui concerne le contenu et la présentation des informations divulguées conformément aux Articles 8(4), 9(6) et 11(5) du SFDR, tel que modifié par le Règlement Taxinomie.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du compartiment qui tiennent compte des critères de l'UE sur les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents du reste de ce compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'UE sur les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sur le Règlement Taxinomie et ce Compartiment à la section « Règlement Taxinomie – Investissements durables » du prospectus.</p>
Risques principaux	
<p>Liste des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de concentration • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de défaut • Instruments dérivés • Risque lié aux actions • Risque de couverture • Risque lié aux fonds d'investissement • Risque de liquidité • Risque de gestion • Marché • Opérationnel • Investissement durable 	<p>Liste des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de concentration • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de défaut • Instruments dérivés • Risque lié aux actions • Risque de couverture • Risque lié aux fonds d'investissement • Risque de liquidité • Risque de gestion • Marché • Risque opérationnel • Risque lié aux petites et moyennes capitalisations • Investissement durable • Utilisation des techniques et instruments
Exposition des actifs aux SFT	
<ul style="list-style-type: none"> • Prêts de titres <p>Attendue : 0 %</p> <p>Maximum : 0 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts de titres <p>Attendue : 5 %</p> <p>Maximum : 20 %</p>

Compartiment absorbé : Amundi Funds Pioneer US Equity Mid Cap	Compartiment cible : Amundi Funds Pioneer US Equity ESG Improvers
Indice de référence pour la commission de performance	
MSCI US Mid Cap Value Index.	Indice S&P 500

08 Annexe 2 – Tableau des Catégories d’actions fusionnées par ISIN

La Catégorie d’actions du Compartiment absorbé fusionnera avec la Catégorie d’actions correspondante du Compartiment cible, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fusion d’ISIN	Catégorie d’actions absorbée	Frais courants estimés	Fusion des ISR	ISIN cible	Catégorie cible	Frais courants estimés	ISR cible absorbé
LU0568602824	A EUR (C)	1,98 %	5	LU2146567529	A EUR (C)	1,63 %	4
LU0568603129	A EUR Hgd (C)	1,98 %	5	LU2146567875	A EUR Hgd (C)	1,63 %	5
LU0568602667	A USD (C)	1,98 %	5	LU2146567289	A USD (C)	1,63 %	4
LU0568602741	A USD (D)	1,98 %	5	LU2643912889	A USD AD (D)	1,63 %	4
LU2018723085	F EUR Hgd (C)	2,63 %	5	LU2643912533	F EUR Hgd (C)	2,43 %	5
LU0568603558	F2 EUR Hgd (C)	2,88 %	5	LU2643912533	F EUR Hgd (C)	2,43 %	5
LU0568603475	F2 USD (C)	2,88 %	5	LU2643912616	F USD (C)	2,43 %	4
LU0797054037	G EUR Hgd (C)	2,18 %	5	LU2643912459	G EUR Hgd (C)	1,78 %	5
LU0568603392	G USD (C)	2,18 %	5	LU2643912707	G USD (C)	1,78 %	4
LU0568585391	I EUR Hgd (C)	0,86 %	5	LU2643912962	I EUR Hgd (C)	0,76 %	5
LU0568585045	I USD (D)	0,86 %	5	LU2643911642	I USD AD (D)	0,76 %	4
LU0568584741	I USD (C)	0,86 %	5	LU2146567446	I USD (C)	0,76 %	4
LU2330499059	I2 USD (C)	0,96 %	5	LU2146568683	I2 USD (C)	0,86 %	4
LU2199618393	P2 USD (C)	1,23 %	5	LU2146568840	P2 USD (C)	1,23 %	4
LU1600319724	Q-I13 USD (C)	1,26 %	5	LU2146568683	I2 USD (C)	0,86 %	4
LU1737509940	Q-S2 USD (C)	2,75 %	5	LU2643913002	A2 USD (C)	1,83 %	4
LU0823048359	R USD (C)	1,08 %	5	LU2359306417	R USD (C)	0,98 %	4

Le tableau suivant compare les principales différences entre la Catégorie d'actions du Compartiment absorbé et la Catégorie d'actions du Compartiment cible.

Catégorie	Frais de gestion (max.)		Frais de distribution (max.)		Commission de performance (max.) ¹		Frais d'administration (max.)		Catégorie d'actions	Frais de gestion (max.)	
	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible		Compartiment absorbé	Compartiment cible
A	1,70 %	1,35 %	aucune	aucune	20,00 %		0,23 %		A2	1,85 %	1,55 %
B	1,85 %	1,35 %	1,00 %		aucune		0,23 %				
C	1,85 %	1,35 %	1,00 %		aucune		0,23 %				
E	1,25 %	1,15 %	Aucun		20,00 %		0,23 %		E2	1,50 %	1,35 %
F	2,35 %	2,15 %	Aucun		20,00 %		0,23 %		F2	2,60 %	2,35 %
G	1,50 %	1,15 %	0,40 %	0,35 %	20,00 %		0,23 %		G2	1,75 %	1,35 %
I	0,70 %	0,60 %	Aucun		20,00 %		0,15 %		I2	0,80 %	0,70 %
J	0,70 %	0,60 %	Aucun		20,00 %		0,10 %		J2	0,80 %	0,70 %
M	0,70 %	0,65 %	Aucun		20,00 %		0,15 %		M2	0,75 %	0,70 %
P	0,90 %	0,80 %	Aucun		20,00 %		0,23 %		P2	1,10 %	0,95 %
R	0,80 %	0,70 %	Aucun		20,00 %		0,23 %		R2	1,00%	0,90 %
T	1,85 %	1,35 %	1,00 %		aucune		0,23 %				
U	1,85 %	1,35 %	1,00 %		aucune		0,23 %				

* Les Catégories d'actions A2, E2, F2, G2, I2, J2, M2, P2 et R2 ne comportent aucune commission de performance et tous les frais, à l'exception des frais de gestion et des commissions de performance, restent tels qu'ils sont indiqués pour les Catégories d'actions A, E, F, G, I, J, M, P et R.

¹ La période d'observation de la performance du Compartiment absorbé et du Compartiment cible s'étend du 1er juillet au 30 juin de chaque année ;

Pour la fusion, les catégories F2 du fonds absorbé fusionneront avec les catégories F associées du fonds cible. Q-S2 et Q-I13 fusionneront respectivement au sein de A2 et I2, comme indiqué ci-dessous.

Catégorie (Catégorie absorbée)	Catégorie (Catégorie cible)	Frais de gestion (max.)		Frais de distribution (max.)		Commission de performance (max.) ²		Frais d'administration (max.)	
		Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible	Compartiment absorbé	Compartiment cible
F2	F	2,60 %	2,15 %	aucune	Aucun	aucune	20,00 %	0,23 %	0,23 %
Q-S2	A2	2,20%	1,55 %	aucune	Aucun	Aucun	Aucun	0,50%	0,23 %
Q-I13	I2	1,00%	0,70 %	aucune	Aucun	Aucun	Aucun	0,40 %	0,15 %

2 La période d'observation du Compartiment absorbé et du Compartiment cible s'étend du 1er juillet au 30 juin.